

Procès en appel de Charles Onana et de son éditeur

Alain Gauthier

CPCR, 25 août 2026

Négationnisme du génocide des Tutsi du Rwanda : assister au procès en appel de Charles ONANA et de son éditeur

Condamnés le 9 décembre 2024 à des amendes pour contestation de l'existence d'un crime contre l'humanité – en l'espèce un crime de génocide –, le polémiste franco-italo-camerounais Charles ONANA et son éditeur français Damien SERIEYX (Éditions de l'Artilleur) avaient interjeté appel[1]. Les audiences sont annoncées les mercredi 2, jeudi 3 et mercredi 9 septembre 2026 devant la cour d'appel de Paris.

En 2020, l'association Survie avait pris l'initiative de porter plainte avec constitution de partie civile contre Charles ONANA et son éditeur. Étaient visés plusieurs passages du livre polémique « Rwanda, la vérité sur l'opération Turquoise » paru fin 2019 aux Éditions de l'Artilleur. Le Collectif des parties civiles pour

le Rwanda (CPCR), la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), la LDH, la Licra, Ibuka-France, et la CRF se sont constitués partie civile par la suite. Un juge d'instruction avait mis en examen Charles ONANA et Damien SERIEYX avant de les renvoyer devant le tribunal judiciaire.

Le sujet et la qualité des nombreux témoins cités en première instance ont conféré au procès un caractère emblématique, mobilisant quatre jours d'audience les 7, 8, 10 et 11 octobre 2024. La condamnation des deux accusés avait fait grand bruit.

Les audiences d'appel se tiendront à partir de 13 h 30 dans une salle non encore précisée du vieux tribunal de Paris, boulevard du Palais, à proximité des salles où se tiennent les procès d'assises (Métro Cité ou Saint-Michel).

Rappelons qu'en octobre 2024 un groupe d'activistes congolais s'était

manifesté jour après jour devant le tribunal judiciaire des Batignolles à Paris, déployant une banderole et criant des slogans.

Des dizaines de manifestants issus de la diaspora génocidaire et de la mouvance présidentielle congolaise s'étaient également massés à proximité de la salle d'audience en cherchant à intimider les parties civiles.

Il est important que les amis de la

vérité sur le génocide des Tutsi et sur le rôle de Paris au Rwanda viennent par leur présence digne et silencieuse aux côtés des parties civiles, rappeler les enjeux mémoriels, éthiques et judiciaires de ce procès.

Alain GAUTHIER, président du CPR

Voir notre revue de presse de 2024.